

Tableau trimestriel des événements rapportables en vertu de la réglementation REGDOC-3.1.1 de la Commission canadienne de sûreté nucléaire

Hydro-Québec diffuse proactivement sur son site Web un tableau trimestriel des événements rapportables en vertu du document d'application de la réglementation REGDOC-3.1.1¹ de la Commission canadienne de sûreté nucléaire intitulé *Rapports à soumettre par les exploitants de centrales nucléaires*.

Pour toute question, contactez la ligne Info-Projets Centre-du-Québec-Mauricie au 1 866 388-1978 ou par courriel à projets.mauricie-centreduquebec@hydro.qc.ca.

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2021

Numéro d'événement	Titre
2021-01	Rapport préliminaire - Renseignements réglementés
2021-02	Rapport préliminaire - Fausse alarme incendie

Du 1^{er} avril au 30 juin 2021

Numéro d'événement	Titre
S/O	S/O

De 1^{er} juillet au 30 septembre 2021

Numéro d'événement	Titre
2021-03	Rapport préliminaire – Alarme incendie au bâtiment administratif
2021-04	Rapport préliminaire - Fausse alarme incendie

De 1^{er} octobre au 31 décembre 2021

Numéro d'événement	Titre
2021-05	Rapport préliminaire – Alarme incendie CRMC
2021-06	Rapport préliminaire - Cas positifs de COVID-19 aux installations de Gentilly-2

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2022

Numéro d'événement	Titre
2022-01	Rapport préliminaire – Fausse alarme incendie

Du 1^{er} avril au 30 juin 2022

Numéro d'événement	Titre
2022-02	Rapport préliminaire – Fausse alarme incendie

Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2022

Numéro d'événement	Titre
2022-03	Rapport préliminaire - Perte d'halocarbure dans l'environnement
2022-04	Rapport préliminaire - Perte d'alimentation du transformateur de service auxiliaire
2022-05	Rapport préliminaire – Alarme incendie

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022

Numéro d'événement	Titre
2022-06	Rapport préliminaire – Retard dans la remise d'un rapport
2022-07	Rapport préliminaire – Perte d'alimentation électrique au transformateur auxiliaire

¹ Depuis le 8 juin 2015, le REGDOC-3.1.1 remplace la norme S-99, *Rapports à soumettre par les exploitants de centrales nucléaires*, publiée en 2003.